

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**RILEVATU DA CUNCLUSIONE DI A CUMISSIONE DI U
SVILUPPU ECUNOMICU, DI U NUMERICU, DI L'ASSESTU
DI U TERRITORIU È DI L'AMBIENTE RILATIVU À A
PULITICA DI SUSTEGNU À U TRAVAGLIU È A L'IMPIEGU**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT RELATIF À LA POLITIQUE DE
SOUTIEN AU TRAVAIL ET À L'EMPLOI**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Les commissions de l'Assemblée de Corse, conformément à l'article 47 de son Règlement Intérieur, ont la capacité de produire des rapports thématiques visant à éclairer les enjeux, susciter la réflexion, soumettre des propositions à l'instance parlementaire.

En outre, depuis la fin de l'année 2022, un nouveau format de rapports dits « d'orientation », proposés par le Président du Conseil exécutif, a vu le jour et avec lui une nouvelle méthode de travail, permettant une coopération renforcée entre organes exécutif et délibérant de la Collectivité de Corse, tout autant qu'avec les instances consultatives.

Dans ce cadre, la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement s'est vue mandatée pour enrichir la réflexion sur les politiques de soutien au travail et à l'emploi, à la suite de la présentation par Alexandre VINCIGUERRA, d'un premier rapport d'orientation portant sur le travail et l'emploi, proposé en Assemblée de Corse le 22 décembre 2022.

L'Agence du Développement Économique de la Corse, durant l'année 2023, a procédé à des études et des auditions (syndicats, organismes consulaires, services de l'Etat) qui ont contribué à compléter le processus de définition de nouvelles politiques, étant entendu que la majeure partie des compétences sont dévolues à l'Etat, limitant de fait l'intervention de la Collectivité de Corse en matière d'emploi et de travail.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, quant à elle, a mené ses travaux en les axant sur deux niveaux :

- 1) La révision et la rationalisation des dispositifs de soutien à l'emploi et des problématiques de développement du recrutement tels que exposés,
- 2) L'impulsion de changements plus profonds du contexte économique en mettant plus particulièrement l'accent sur l'attractivité du territoire et l'innovation.

Elle s'est ainsi consacrée à l'audition de professionnels reconnus au niveau international afin de définir dans un premier temps la notion d'attractivité économique, pour ensuite procéder à la présentation d'un diagnostic des forces et faiblesses de la Corse et enfin identifier les moyens de l'attractivité spécifiques à la Corse.

Ces travaux viennent par ailleurs, enrichir la réflexion sur les dynamiques économiques de notre territoire et sont totalement complémentaires du travail réalisé dans le cadre de la démarche *Corsica Pruspettiva 2050* initiée en septembre 2022.

Le relevé de conclusions qui résulte des travaux de la commission, met en avant les évolutions envisageables à droit constant ou celles relevant d'un cadre législatif modifié.

L'intégralité de ces travaux et propositions est à la disposition des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif qui aura le loisir de s'en saisir pour définir les politiques qu'il entend mettre en œuvre.

Je vous serais obligée de bien vouloir en prendre acte.